

## Suivi mensuel

Les éléments contrôlés (moyenne mensuelle)	Les seuils réglementaires (définis dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter d'Alcéa)	Résultats des mesures environnementales	
Octobre 2019		Ligne 1 en mg/Nm3	Ligne 2 en mg/Nm3
Poussières	10mg/Nm3	0,58	0,37
Composés organiques exprimés en carbone total (COT)	10 mg/Nm3	0,15	0,50
Chlorure d'hydrogène (HCI)	10 mg/Nm3	3,47	3,70
Dioxyde de souffre (SO2)	50 mg/Nm3	6,28	4,97
Oxyde d'azote (NOx)	80 mg/Nm3	53,25	50,28
Monoxyde de Carbone (CO)	50 mg/Nm3	4,41	6,07
Ammoniac ( NH3)	30 mg/Nm3 (applicable 01/07/2014)	0,42	0,16





